

AVIVO VAUD

70 ans de défense et de détente des retraités



Numéro hors-série du Courrier de l'AVIVO

Courrier de l'AVIVO Revue destinée à toutes celles et à tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres: Fr. 12.-, abonnement de soutien: Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Administration, abonnements:	Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO, Ch. du Pré des Cailles 10, 1323 Romainmôtier, 024 453 17 37 (répondeur) administrateur@courrier-avivo.ch
Editeur responsable:	AVIVO Vaud, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, info@avivo-vaud.ch
Impression:	Le Courrier de l'AVIVO est imprimé chez CopyPress Sàrl à Puidoux
Site Internet:	www.avivo-vaud.ch
Rédaction:	Groupe de travail du 70 ^e

Sources des images: Morges: Par Slatin — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=20041485>
Nyon: Par Chin tin tin — Travail personnel, Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=2698982>
Sainte-Croix: Par Roland Zumbuehl — Travail personnel, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=4505398>
Autres images: AVIVO Vaud et sections AVIVO

Sommaire



70 ans...	3
A 70 ans, l'AVIVO doit-elle prendre sa retraite?	4
Pour les retraités comme pour les générations futures, l'AVIVO veut des retraites sûres	6
Douze regards sur l'AVIVO	7
L'AVIVO au service des siens et de tous	11
L'AVIVO virtuose d'une prévention subtile, joyeuse et efficace	12
Programme du 70 ^e anniversaire de l'AVIVO Vaud	13
Bulletin d'adhésion à l'AVIVO	15
Les sections de l'AVIVO Vaud	17
Adresses des sections de l'AVIVO Vaud	27

70 ans...

Depuis la création de la première section AVIVO dans le canton de Vaud jusqu'à ce jour, notre association n'a fait que progresser

D'une section régionale, nous sommes passés à dix sections. De 50 membres environ à l'origine, nous en accueillons aujourd'hui plus de 5'500. Au cours de ces septante années, le nombre de nos prestations «sociales» a plus que décuplé.

Le nombre des bénévoles qui consacrent leur temps et leurs compétences à notre association et aux personnes qui font appel à nos services a suivi la même courbe ascendante. Notre relation constante avec les retraités et les personnes rencontrant des difficultés avec les assurances sociales nous a permis d'acquérir une connaissance approfondie de ces domaines. Il en ressort que nos interventions, nos remarques et demandes auprès des autorités cantonales et communales reçoivent une écoute attentive et sont souvent suivies d'effets. Cette écoute et les résultats obtenus sont le reflet de la pertinence de ces interventions, de la reconnaissance de la fiabilité de nos prestations ainsi que du sérieux de notre travail.

C'est pour tout cela que nous sommes fiers et heureux de commémorer et de fêter nos septante années de défense des retraités et de la prévoyance vieillesse. Septante années au service de nos membres et de la population, septante années de convivialité, de lutte pour les droits des personnes âgées.



Pétition pour le remboursement des primes payées en trop

A 70 ans, l'AVIVO devrait-elle prendre sa retraite?



L'AVIVO Vaud fête ses septante ans d'existence et n'a cessé de soutenir et de défendre des améliorations de l'AVS

Après tant d'années, on pourrait croire que les stylos peuvent être rangés dans leurs plumiers. Or, les rentes AVS ne couvrent toujours pas les besoins vitaux inscrits dans la Constitution et nombre de retraités ne reçoivent même pas une rente complète. La réalité diffère de ce que des tribuns ont promis. Pour beaucoup, elle ne ressemble même pas à ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.

L'AVIVO s'est construite sur la défense de l'AVS

Elle soutient fermement ce système simple et transparent fondé sur la solidarité. Le premier pilier reste insuffisant pour vivre. De plus tous n'ont pas pu cotiser pour s'assurer une rente complète. C'est le cas des femmes qui ont élevé leurs enfants avec des activités lucratives partielles ou des travailleurs qui ont subi des périodes de chômage. En outre, avec les progrès technologiques, le monde du travail change et de nouvelles pistes doivent être explorées pour assurer à long terme le financement de l'AVS. La Suisse est chère et diverse: pour compléter l'AVS, le système des prestations complémentaires (PC) a été mis en place. Il est devenu indispensable pour les plus modestes; il fait cependant régulièrement l'objet d'attaques et n'est pas automatique. Or beaucoup de retraités assimilent trop souvent ces prestations complémentaires à l'aide sociale. Après avoir travaillé toute une vie, ils estiment insultant d'aller «mendier» au CSR ce qui est un dû.

Un deuxième pilier trop fragile

Le deuxième pilier (LPP), pur produit de

l'idéologie capitaliste, verse des rentes qui sont pour une part une redistribution de l'argent économisé individuellement, augmenté des intérêts du capital constitué, calculé savamment selon le nombre d'années que vous êtes censés vivre. Or, vu le climat économique, les capitaux engrangent moins d'intérêts. Les planificateurs craignent aussi que l'espérance de vie augmente malgré la pollution, la malbouffe et le réchauffement climatique. Tout cela sert à justifier que l'on diminue le montant des rentes versées. Un nouveau rentier peut recevoir une rente largement inférieure à celle perçue par un collègue parti à la retraite quelques années auparavant avec une carrière semblable. On le comprend aisément: l'action politique de défense de l'AVS et des retraites menée par l'AVIVO est plus nécessaire que jamais.

Des loisirs et aussi un service social

L'AVIVO propose aussi des activités de loisirs qui permettent aux retraités de maintenir leurs liens sociaux et de briser l'isolement. Ses sections offrent des sorties, des repas de Noël, des après-midi dansants, des chorales, et tant d'autres activités variées. Certaines sections ne se contentent pas d'activités de divertissement. Elles réunissent des citoyens qui se préoccupent de l'aménagement de la localité, de la qualité des transports publics ou de relations intergénérationnelles. La retraite ce n'est pas la fin de la vie sociale et civique.

L'AVIVO Vaud et la section de Lausanne ont développé un service social appelé aussi Bureau d'Information Sociales (BIS). Ce bureau apporte son aide aux personnes qui

ont des soucis avec leur assurance maladie, leur propriétaire, à celles qui sont perdues face aux démarches administratives ou qui craignent d'affronter les services sociaux. Mais il n'y a pas une substitution aux services et associations existants. L'AVIVO, en toute complémentarité, est une porte d'entrée vers les services compétents.

L'AVIVO organise la formation de plus de 100 bénévoles qui accueillent les contribuables dans des permanences organisées chaque année dans tout le canton. Il s'agit d'un véritable service intergénérationnel où des retraités offrent leur temps et leurs compétences à des contribuables de tous les âges. Ainsi, en 2018, 6683 déclarations d'impôts ont été remplies dans nos permanences.

Les permanences sociales et impôts sont aussi l'occasion de collecter des informations qui montrent les limites et les bizarreries de nos lois sociales et fiscales, sources d'interventions de l'AVIVO auprès des autorités en vue d'améliorations.

L'AVIVO est une association militante et originale. Elle n'intéresse pas seulement les octogénaires mais aussi tous ceux qui veulent maintenir et améliorer la dignité des rentiers, qui se préoccupent de la retraite future de leurs enfants, qui défendent le pouvoir d'achat.

Chaque retraité, et surtout les jeunes retraités, trouvent ainsi une bonne raison de rejoindre les rangs de l'AVIVO.

Car l'AVIVO n'envisage pas de prendre sa retraite!



Pour les retraités comme pour les générations futures, l'AVIVO veut des retraites sûres



L'AVS est le premier pilier de la prévoyance vieillesse dont il est la base sociale et solidaire

Aussi il n'est pas acceptable de privilégier le 2^e pilier, la capitalisation qui lui est propre et qui en fait sa fragilité. En effet, le système par répartition de l'AVS lui a permis de traverser l'allongement de l'espérance de vie et les crises financières.

Chaque année, les cotisations AVS des actifs servent à payer les rentes de l'année. Depuis 1975, les dépenses annuelles de l'AVS représentent un pourcentage quasi constant du PIB, entre 6 et 7%.

Il est temps de faire cesser la communication alarmiste des autorités. Pour permettre la viabilité financière de l'AVS et améliorer ses prestations, l'AVIVO préconise des propositions fondamentales.

L'AVIVO

- ☞ exige le respect de l'article 112, al 2, litt b de la Constitution fédérale qui évoque «la couverture des besoins vitaux» par l'AVS.
- ☞ demande d'élargir l'assiette des cotisations AVS en prélevant des cotisations sur TOUS les revenus, donc pas seulement sur ceux des salariés et des indépendants mais aussi sur les gains financiers, les bonus et autres avantages accordés par les employeurs et qui sont actuellement exemptés.
- ☞ soutient l'augmentation de la participation de la Confédération au coût de l'AVS.
- ☞ affirme que l'AVS doit être prioritaire dans le développement de la prévoyance vieillesse et de son financement car son système par répartition est plus

sûr, plus efficace et social que celui par capitalisation du 2^e pilier, qui est celui de la prévoyance professionnelle.

- ☞ refuse une augmentation de la TVA, taxe antisociale, pour le financement de l'AVS.
- ☞ propose des mesures précises et contraignantes pour la réduction des frais administratifs exorbitants dans la gestion des capitaux LPP de la prévoyance professionnelle¹ (plus de 900 milliards de francs) et la révision du calcul de la legal quote² (qui est calculée sur le chiffre d'affaires et non pas sur le bénéfice pour les assurances vie).
- ☞ propose enfin, tout en maintenant les droits acquis, de faire glisser progressivement la partie obligatoire du 2^e pilier dans le premier, l'AVS qui est bien plus sûre et solidaire.

¹ Capitaux LPP En 2017 la fortune totale des 1643 caisses de pensions s'élevait à 894,3 milliards de francs Source: Office fédéral de la statistique: Statistique des caisses de pension 2017 (du 17 décembre 2018).

² Legal quote: Terme anglais concernant le mécanisme de la quote-part obligatoire des excédents qui sont rétrocédés aux assurés et aux institutions de prévoyance du 2^e pilier.





1 Naissance

20 décembre 1946, les Chambres fédérales adoptent la loi sur l'AVS. Depuis quelque temps déjà des personnalités vaudoises de gauche prônaient et défendaient la mise en application d'une telle loi. Comme dans d'autres cantons, elles travaillaient au rassemblement des défenseurs des personnes âgées et des partisans d'une AVS. C'est ainsi que, la même année, sous l'impulsion d'Henri Viret, député POP et d'Aurèle Imer, est fondée, à la Maison du peuple de Vevey, la première section AVIVO du canton.

2 Organisation

En 2018, la section cantonale de l'AVIVO enregistre 5'500 membres répartis dans dix sections régionales dont 3'200 pour la section de Lausanne. Son comité cantonal dans lequel toutes les sections régionales sont représentées se consacre essentiellement à la défense des retraités, particulièrement dans les domaines sociaux et sanitaires. Il lutte contre les discriminations de toute sorte qui pourraient toucher les retraités.

Les sections régionales sont autonomes pour leur organisation et leurs activités. Elles ne peuvent toutefois pas contrevenir aux buts et valeurs figurant dans les statuts de la section cantonale. Principalement, elles organisent des activités de loisirs, de rencontres. Elles se préoccupent de la vie des personnes âgées dans la cité.

La section cantonale met une permanence sociale au service des membres des sections régionales, à l'exception de Lausanne qui bénéficie de sa propre permanence sociale.

3 Les permanences impôts

L'AVIVO organise, pendant plus de quatre mois des permanences réservées essentiellement à l'aide au remplissage de la déclaration fiscale. Une centaine de bénévoles et les permanentes sociales de l'AVIVO assurent cette prestation.

En 2018, ils ont aidé 6'750 contribuables à remplir leurs déclarations, dont 3'240 à Lausanne. A Lausanne, ce sont 110 demi-journées qui y ont été consacrées. Dans le canton, 173 demi-journées réparties sur 27 lieux différents.

Les bénévoles qui contribuent à cette prestation reçoivent une formation initiale de six jours puis, chaque année, suivent des modules de formation continue. Cette formation comprend aussi une initiation aux assurances sociales, formation qui permet à nos bénévoles de repérer et d'orienter éventuellement des personnes ayant droit à des aides sociales.

Mandataire mentionné sur la déclaration fiscale, l'AVIVO assure également le suivi des déclarations effectuées, soit le contrôle du retour fiscal et l'aide à d'éventuels recours.

4 Les rencontres avec le DSAS

Depuis plusieurs années, le comité de l'AVIVO rencontre, une fois l'an, le chef du Département de la Santé et des Assurances Sociales (DSAS). C'est l'opportunité pour l'AVIVO de signaler les dysfonctionnements constatés ou rapportés dans le cadre de ses prestations auprès de la population; l'occasion de proposer les améliorations qui lui paraissent souhaitables. Au gré des années, l'AVIVO est, par exemple, intervenue sur des

sujets aussi divers que:

- la consultation des aînés sur les projets de bâtiments publics et leur accessibilité
- la collaboration avec les associations d'aînés dans l'élaboration d'une politique cantonale de la vieillesse
- le plafond des loyers fixés pour l'accès aux prestations complémentaires
- les transports des personnes à mobilité réduite
- la lisibilité des informations sociales et la simplification des démarches administratives
- la déduction fiscale pour le loyer.

L'AVIVO est généralement bien écoutée et ses propositions et remarques ont été plusieurs fois suivies d'effets.

5 Le Courier de l'AVIVO

En 1976, paraît le premier numéro du *Courrier de l'AVIVO*, bulletin bimestriel de notre association. Il est rédigé par des bénévoles, membres de l'AVIVO. Un comité de rédaction, également composé de bénévoles, se partage les tâches de mise en page, les tâches administratives, d'édition et de distribution. Le bulletin est distribué à tous nos membres et aux personnes intéressées à nos activités, ce qui représente près de 6'000 exemplaires. Outre les reportages que nous procurent nos rédacteurs réguliers, plusieurs pages sont consacrées aux sections régionales à leur convenance. Chaque publication comprend des informations relatives aux assurances sociales, à l'assurance maladie et autres domaines sociaux qui intéressent les retraités. On y trouve également les prises de position de l'AVIVO sur les votations ou l'actualité lorsque celles-ci portent sur des sujets relatifs aux retraités.

6 Les repas de Noël

C'est en 1952 que la section de Vevey organise le premier repas de Noël de l'AVIVO. Au fur et

à mesure de leur création, les autres sections suivront cet exemple.

C'est ainsi que depuis plus de 60 ans, chaque section de l'AVIVO organise en décembre ou en janvier, un repas festif pour ses membres. Soit gratuits, soit à un prix modique, ils ont toujours beaucoup de succès.

La plupart du temps, ils sont agrémentés d'une partie récréative, souvent musicale et dansante.

Dans plusieurs sections les repas sont servis par des bénévoles, amis et soutiens de notre association.

Des 50 participants à La Vallée de Joux jusqu'aux 900 participants à Lausanne, ce ne sont pas loin de 2'000 personnes qui, année après année, viennent partager ce moment privilégié.

7 La lutte contre les discriminations (un exemple)

Automne 2010, La Communauté Tarifaire Vaudoise (Mobilis) prend la décision de n'autoriser l'utilisation de l'abonnement des seniors que depuis 9 heures.

Cette discrimination fait réagir les instances de l'AVIVO qui prestement lancent une pétition intitulée «non à la grasse matinée obligatoire».

L'AVIVO fait part de son indignation auprès de toutes les autorités concernées et mobilise ses membres au travers du *Courrier de l'AVIVO* et des bulletins des sections régionales. Le 14 décembre, elle organise une manifestation de protestation contre la décision de Mobilis à la place de l'Europe, à Lausanne. Puis, la pétition couverte de 8'114 signatures, est remise au Grand Conseil.

Après plusieurs semaines d'action et une rencontre d'une délégation de l'AVIVO avec la direction de la Communauté Tarifaire Vaudoise, celle-ci retirera la restriction d'horaire de l'abonnement senior. La mobilisation et l'engagement d'un grand nombre de membres de l'AVIVO a permis ce succès.

8 L'engagement pour l'AVS

Défendre l'AVS est au cœur des préoccupations de l'AVIVO. L'AVIVO est née avec l'AVS. Depuis, elle est systématiquement intervenue pour que les rentes AVS répondent aux promesses de l'art 112, al 2, litt b de la Constitution fédérale, soit de «...couvrir les besoins vitaux...». Pour l'AVIVO la couverture des besoins vitaux devrait permettre aux bénéficiaires de l'AVS de vivre dans la dignité.

Ce que l'AVIVO défend également dans l'AVS ce sont les trois principes qui la constituent: le principe de répartition, la solidarité intergénérationnelle et le principe d'universalité.

L'AVIVO, a toujours soutenu, au cours de ses septante années d'existence, les initiatives qui proposaient des améliorations des rentes et les référendums qui s'opposaient à un projet de détérioration des rentes ou qui s'attaquaient à un des principes de l'AVS. Elle a même été, à plusieurs reprises, à l'origine d'une initiative ou d'un référendum.

9 Un combat contre une injustice

A l'automne 2012, les assurés du canton de Vaud comme ceux d'autres cantons apprennent que pendant plusieurs années ils ont payé des primes d'assurance maladie trop élevées. Pour l'AVIVO, c'était inadmissible. Les assureurs devaient rembourser les assurés concernés. Ceux-ci faisant la sourde oreille, l'AVIVO lança une pétition exigeant le remboursement des primes d'assurance maladie payées en trop.

En mars 2013, une forte délégation de l'AVIVO et des partis et associations qui se sont joints à la récolte des signatures, dépose à la Chancellerie fédérale la pétition couverte de 56'000 signatures. Alors que seuls six cantons sont concernés par des primes payées en trop, le grand nombre de signatures récolté est un formidable succès. Une fois la pétition déposée, l'affaire devenait

celle du Parlement. Et là, malheureusement le puissant lobby des assureurs a fait son œuvre et convaincu la droite du Parlement de ne rembourser que la moitié de la somme due. Et il a fallu encore batailler pour que ce remboursement s'effectue dans un maximum de trois versements.

10 Les droits des retraités

L'AVIVO a toujours considéré que la retraite n'était pas une rupture de la citoyenneté et a donc toujours lutté contre toute discrimination ou isolement des retraités. Elle milite pour la suppression des obstacles à la mobilité des personnes âgées dans le domaine public et pour la facilitation de l'accès aux transports publics. Elle est intervenue pour que les droits des personnes âgées comme ceux de tout citoyen soient respectés dans les procédures judiciaires telles que les placements à fin d'assistance, les curatelles, les entrées en EMS. Dans le même esprit, l'AVIVO est intervenue pour faire reculer l'âge limite pour remplir certaines tâches citoyennes: curateurs, assesseurs à la justice de Paix, etc.

11 Le logement des personnes âgées

L'AVIVO se préoccupe aussi de sujets plus spécifiques qui touchent les personnes âgées. Le logement est un de ces sujets. En novembre 2013, l'AVIVO a organisé, avec une centaine de ses membres et quelques spécialistes, une journée de réflexion sur le logement des personnes âgées. Il en est ressorti, que très majoritairement, elles souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles et que la solution souhaitée, en cas de diminution de la mobilité ou autre handicap, était des aménagements au sein de l'appartement et, dans la mesure du possible, dans l'immeuble. Un déménagement dans un appartement adapté, voire protégé, en cas de nécessité, pouvait être envisagé. Encore, devait-il être

financièrement abordable et ne pas engendrer une perte du réseau amical et social, de la personne concernée. Le Courier de l'AVIVO a publié l'ensemble des résultats de cette journée de travail et les revendications qui en découlaient.

12 L'initiative pour une assurance sur les soins dentaires

L'AVIVO s'engage parfois dans un combat pour une cause pas directement liée à la prévoyance vieillesse. Son engagement pour une assurance sur les soins dentaires en est un exemple. Les nombreux témoignages de personnes âgées qui renonçaient à des soins dentaires pour des raisons financières ou

qui allaient se faire soigner outre-Léman ou outre-Jura l'ont incitée à s'engager aux côtés des partis et des associations qui lançaient l'initiative cantonale pour une assurance sur les soins dentaires. L'AVIVO a donc participé activement au comité d'initiative, à la récolte des signatures et à la campagne qui a précédé la votation. L'opposition à cette initiative, menée avec de gros moyens par les associations patronales et l'association des dentistes, a malheureusement obtenu un refus de l'initiative devant le peuple.

Néanmoins, ayant pris conscience du problème réel des personnes qui ne peuvent pas se payer les soins dentaires nécessaires, les Autorités vaudoises planchent sur des mesures d'aide à ces personnes.



Gustave Dignilège

L'AVIVO au service des siens et de tous



Depuis 1948, l'AVIVO met une permanence sociale au service des retraités et des personnes qui rencontrent des difficultés avec leurs démarches administratives ou auprès des assurances sociales

Pendant de nombreuses années, cette permanence sociale est tenue bénévolement par les fondateurs de la section lausannoise de l'AVIVO.

Assez rapidement, la demande d'aide au remplissage de la déclaration fiscale prend une grande ampleur. Outre la permanence sociale de Lausanne, les sections régionales de l'AVIVO organisent leurs propres permanences impôts, permanences au cours desquelles ils répondent également à d'autres demandes en relation avec les assurances sociales.

Les sollicitations devenant de plus en plus nombreuses, les permanents s'entourent de bénévoles formés par leurs soins, particulièrement pour le remplissage des déclarations fiscales.

En 1996, avec la nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les Cantons (RPT), le Canton de Vaud reprend à son compte la subvention vaudoise de l'Office Fédéral des Assurances Sociales (l'OFAS). A cette occasion l'AVIVO crée le «Bureau d'information sociale» (BIS) vaudois qui relaiera pour la partie vaudoise hors Lausanne, la permanence sociale lausannoise. Le BIS vaudois intervient dans 27 lieux dans le canton.

Le recrutement et la formation de bénévoles deviennent de plus en plus importants pour atteindre, rien que pour les impôts, une centaine de bénévoles, entre Lausanne et le canton.

La force de nos «services sociaux» vaudois et lausannois est de pouvoir répondre

rapidement aux besoins du moment. Hors la déclaration fiscale, les démarches auprès des administrations ou des assurances sociales, il fut une période pendant laquelle nos collaboratrices étaient très sollicitées par les contrats de vente «arrachés» au porte à porte par des vendeurs peu scrupuleux auprès des personnes âgées. (location-vente de poste de télévision, vins et alcools divers...). Aujourd'hui, le démarchage téléphonique a pris le relais du porte-à-porte, mais les abus sont toujours présents.

Nos collaboratrices interviennent également pour aider ou guider des personnes en difficulté avec leur budget, voire avec des dettes. Assez fréquemment elles sont appelées à accompagner des démarches auprès de gérances.

Ces dernières années, du fait des hausses régulières des primes d'assurance-maladie, nous sommes sollicités pour aider les personnes à changer d'assureurs. Tout dernièrement, les accords d'«échanges automatiques de renseignements» avec les autres pays, signés par la Suisse, ont engendré une forte demande d'information et d'aide auprès de nos collaboratrices, demande à laquelle nous avons pu répondre rapidement. Cette description de l'aide que nous pouvons apporter aux personnes qui nous sollicitent n'est pas exhaustive.

Et lorsque nous ne pouvons pas répondre à la demande parce qu'une autre institution est plus compétente en la matière, nos collaboratrices n'hésiteront pas à contacter l'institution en question.

L'AVIVO virtuose d'une prévention subtile, joyeuse et efficace



Dès sa création, l'AVIVO Vaud a constaté le besoin d'assurer une permanence sociale qui a peu à peu irradié de Lausanne à l'ensemble du canton

C'est l'une de ses fiertés. Très vite, ce service à la population est devenu intergénérationnel. Des retraités ont offert leur temps et leurs compétences à toutes les générations de contribuables pour le remplissage des déclarations d'impôts par exemple. L'importance de cette activité n'a pas échappé à l'Etat qui la favorise et la soutient.

L'«action impôts» s'est toujours accompagnée d'un souci de défense des droits des retraités, de campagnes d'informations et de prises de position politiques qui n'ont pas tardé à faire le succès de l'AVIVO dans le canton de Vaud comme dans d'autres sections cantonales. Au point parfois d'éclipser quelque peu, aux yeux extérieurs, les multiples et riches activités que proposent largement les sections de l'AVIVO et leur impact sur la qualité de vie des participantes et des participants. Car, qu'il s'agisse d'un appui social, de combats politiques ou d'activités de loisirs, de jeux, de balades, de culture, on est dans la vraie vie, celle des humains qui sont faits pour vivre ensemble. C'est le merveilleux contre poison à la solitude et à l'isolement.

Des liens se tissent. La bonne humeur est contagieuse. Les compétences nouvelles se révèlent. Dans les années 1990, l'OFAS (office fédéral des assurances sociales) ne s'y était pas trompé. Ses responsables avaient décidé d'octroyer à l'AVIVO une subvention en reconnaissance de son travail de prévention de la dépendance dans le grand âge. Il manifestait combien le souci de défense des droits des retraités, l'engagement en faveur de retraites dignes et solidaires se conjugaient

parfaitement avec de riches propositions d'activités et jouaient un rôle essentiel au sein de la société et dans la vie démocratique. C'était une vision d'avenir, une analyse pertinente des besoins humains, loin des stratégies économiques ou technocratiques visant le profit financier, à des lieues de la «silver économie» comme disent les banquiers!

Car conseils diététiques, recommandations parfois intrusives, consommation imposée d'omega3, gadgets de contrôle des mouvements et tentatives de standardisation des règles de vie des retraités ne remplaceront jamais de joyeux moments de partages, de rencontres, de discussions.

Les spécialistes du vieillissement, ceux qui ne se sont pas laissés entraîner à faire croire que bien vieillir c'est promettre d'avoir quarante ans à jamais, ces spécialistes le savent et le disent: manger cinq fruits et légumes par jour, une barre de chocolat noir et des promenades, c'est très bien, mais n'oubliez jamais que rien ne vaut les liens sociaux! Ceux que propose et développe justement l'AVIVO.

C'est le contact social qui embellit et nourrit une vie de retraité et permet par les contacts et le plaisir partagé d'éviter la solitude et l'isolement.

L'AVIVO remplit ainsi trois missions, la défense des droits sociaux, le service à la population et les activités de loisirs qui participent tous à la construction d'un lien social de la naissance à la mort.

Programme du 70^e anniversaire de la section vaudoise de l'AVIVO Jeudi 20 juin 2019, salle de La Marive, Yverdon-les-Bains

- 09h00 Ouverture des portes: accueil, café, croissant.
- 10h00 Messages d'Anne-Marie Depoisier, présidente de la section vaudoise de l'AVIVO; de Christiane Jaquet-Berger, présidente de l'AVIVO Suisse.
- 10h15 «Pouvoir gris»: action collective et défense des retraité-e-s dans une perspective historique, présentation de Matthieu Leimgruber, historien de la sécurité sociale, professeur de l'université de Zürich.
- 10h45 Le futur des retraité-e-s et des retraites: un avenir qui peut être prometteur, présentation de René Knüsel, professeur de politique sociale et de sociologie des problèmes sociaux de l'université de Lausanne.
- 11h15 Politique sociale et démocratie, présentation de Pierre-Yves Maillard, ancien Conseiller d'Etat, président de l'USS.
- 11h45 Apéritif et message de bienvenue de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.
- 12h30 Repas.
- 14h30 «Les ravages de l'ennui chez les oursins» spectacle humoristique de Laurent Flutsch.
- 16h00 Fin.

AVIVO Vaud, Pl. Chauderon 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 53 93, courriel: info@avivo-vaud.ch

L'AVIVO une association engagée

Par son histoire, sa vocation et sa vie associative l'AVIVO se distingue des autres groupements d'âinés

Depuis l'introduction de l'AVS en 1948 l'AVIVO, association de défense et de détente des retraités, défend l'AVS et se bat pour son amélioration afin de permettre à tous les retraités et retraitées présents et futurs de vivre dignement. *art 112 al.2 b de la Constitution fédérale.*

Au fil des ans, la défense des retraités s'est étendue aux domaines suivants:

- la prévoyance vieillesse
- les assurances sociales
- le logement
- les droits des personnes âgées
- la mobilité
- le lien entre les générations
- les difficultés administratives
- la préservation du lien social
- le maintien de l'autonomie
- l'entretien des relations avec les autorités tant au niveau fédéral, cantonal que communal

- l'intervention et les prises de position dans le domaine social tout en restant neutre sur le plan confessionnel et partisan
- l'offre à ses membres de pratiquer des activités de loisirs, festives et culturelles
- la facilité des initiatives individuelles et collectives en matière de loisirs
- l'information et l'aide aux personnes rencontrant des difficultés administratives, notamment pour remplir les déclarations d'impôts (lire l'annexe « bureau d'information sociale »)
- la publication d'un bulletin associatif.

AVIVO Vaud, section vaudoise de l'AVIVO Suisse, c'est:

- 10 sections régionales autonomes
- un comité cantonal composé d'un représentant par section régionale
- un Bureau d'Information Sociale au service de nos membres et de la population
- un comité de rédaction du *Courrier de l'AVIVO*
- une centaine de bénévoles actifs dans les comités régionaux, ou auprès de notre Bureau d'Information Sociale pour notre campagne de remplissage des feuilles d'impôts.

Une occasion de pratiquer des loisirs avec les autres

Chaque section est animée par un comité régional. On y trouve au gré des sections, des occasions de rencontres telles que:

- activités de loisirs ou culturelles: jeux, danse, chorale, pétanque, séances de cinéma, visites de musées
- excursions
- groupes de marche
- repas festifs
- «stamm».

Une opportunité de rester des citoyennes et des citoyens actifs

Etre membre de l'AVIVO, c'est non seulement bénéficier de ses prestations mais c'est également avoir la possibilité

- de rester actif
- de s'engager pour les autres
- d'utiliser ses compétences, son expérience
- de donner un coup de main pour:
 - l'organisation des activités de la section régionale
 - nos Bureaux d'information sociale
 - notre action de remplissage des feuilles d'impôts

La formation de nos bénévoles est assurée par nos collaborateurs-trices professionnels-les.

Adhérer à l'AVIVO c'est tout simplement être solidaire

Bulletin d'adhésion à l'AVIVO



AVIVO

Association de défense et de détente des retraités

Bulletin d'adhésion

Monsieur

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Madame

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

.....

Numéro postal: Localité:

Téléphone: Mobile:

Courriel:

Date: Signature:

Bulletin à retourner à:

AVIVO Vaud, place Chauderon 3, 1003 Lausanne

ou à l'adresse de la section la plus proche de votre domicile.

AVIVO Vaud

Association de défense et
de détente des retraités

Une association qui défend les
conditions de vie
et les droits des retraités

AVIVO Vaud
Pl. Chauderon 3
1003 Lausanne
021 320 53 93
info@avivo-vaud.ch
www.avivo-vaud.ch

AVIVO Vaud
Place Chauderon 3
1003 Lausanne

Merci
d'affranchir



Les sections de l'AVIVO Vaud



AVIVO Chablais Vaudois

C'est en 1950 que la section de Bex de l'AVIVO a été constituée, dans cette commune, la seule de la région, à être politiquement orientée à gauche à cette époque. Elle précise cependant dans ses statuts qu'elle est neutre politiquement et confessionnellement. Sa situation géographique fait que rapidement elle devient section de Bex-Aigle et environs. En effet, les membres attirent leurs amis de Gryon, de Villars, d'Aigle et des environs. A partir de 2008, des campagnes de recrutement sont organisées par le comité dans les localités du Chablais vaudois et le nombre des membres augmente de façon réjouissante.

Les statuts sont modifiés suite à l'assemblée générale du 20 avril 2017 afin que notre section devienne AVIVO Chablais vaudois.

Le comité actuel de la section est composé d'un président, d'une vice-présidente, d'une secrétaire, d'une secrétaire aux procès-verbaux, d'une caissière, et de deux membres. Le comité siège cinq fois par année afin d'organiser nos activités et régler les problèmes administratifs.

La section compte environ 260 membres, et nous avons de la peine à recruter de «jeunes» retraités qui seraient pourtant précieux pour, entre autres, renouveler le comité.

Nous organisons trois sorties par année, une en juin, une en août et une brisolée, ou autre chose, en automne. L'an dernier, nous avons

organisé cette sortie ensemble avec la section valaisanne Monthey-Haut-lac, nos voisins valaisans et cette expérience a été une belle réussite.

Notre traditionnelle fête de Noël se déroule toujours à la grande salle de Bex, près de 200 membres et accompagnants y participent chaque année, dans un esprit amical et y partagent un bon repas.

Notre section donne à ses membres la possibilité de faire partie de notre chœur mixte Fil d'argent qui répète régulièrement et



se produit à notre fête de Noël et dans des EMS ou à d'autres occasions.

Certains membres se retrouvent également pour jouer aux cartes le mercredi après-midi. Une tâche importante effectuée concerne les déclarations d'impôt remplies par un groupe de notre section, cela se déroule à Bex, Aigle et Villeneuve, trois séances dans chacune de ces localités.

C'est un travail important et les demandes sont en augmentation.

En ces quelques mots, voilà ce qu'est notre section.

Section de Lausanne

AVIVO Lausanne: 3226 membres, trois collaboratrices, place Chauderon 3, 5^e étage.

Actions récentes: *Intervention avec succès auprès des CFF et du DFT pour obtenir des horaires imprimés et pas seulement des infos sur internet durant la coupure durant l'été de la ligne Lausanne Fribourg. Enregistrement d'une émission pour le Téléjournal RTS sur le manque de signalisations en ville de Lausanne et dans ses bureaux ouverts au public. Participations à des enquêtes d'étudiants préparant un master ou un doctorat sur la mobilité des aînés, la conjugaison de la défense des retraités et l'action politique, les moyens auxiliaires facilitant la vie quotidienne des aînés.*



L'AVIVO Lausanne a la chance de pouvoir compter sur plusieurs centaines de bénévoles qui organisent différentes activités et en font une section solidaire. En effet, le bénévolat donne à chacune et à chacun la possibilité d'aider les autres, de se former, de découvrir ou de fortifier de nouvelles compétences quel que soit son âge et de conforter l'estime de soi. Organiser une animation, tenir un budget,

imprimer et préparer des envois, accueillir les visiteurs, répondre aux téléphones sont mille et une occasions d'échanges chaleureux.

Nos nombreux bénévoles qui participent à la célèbre «action impôts», accueillent et conseillent les contribuables lausannois, se forment avec le plus grand sérieux et remplissent chaque année plus de 3'000 déclarations d'impôts avec l'appui de nos trois collaboratrices du 5^e étage de la Place Chauderon.

Parmi la dizaine d'**activités hebdomadaires** que propose l'AVIVO Lausanne, signalons le scrabble, le bridge, le cinéma, les visites culturelles accompagnées, le thé dansant, la gymnastique, la pétanque, les marches et les voyages, l'initiation et l'aide tant à l'informatique qu'à l'utilisation du téléphone portable et encore le groupe des Aînés dans la ville qui traquent les embûches architecturales et proposent des améliorations aux autorités.

Le Service social proposé aux habitants de la ville est une tradition de l'AVIVO, sur les traces d'Henri Viret, fondateur de la section vaudoise, qui en 1948 organisa à Lausanne une permanence sociale à laquelle il collabora jusqu'à l'âge de 92 ans.

Un service social tel que celui de l'AVIVO est sans calcul de rentabilité, ce qui favorise l'absence de jugement et le

respect de la trajectoire de vie de chacun.

Beaucoup d'efforts sont entrepris par nombre de spécialistes et par différents organismes afin de sensibiliser les seniors aux bienfaits d'une bonne diététique et à l'importance du mouvement. Or l'AVIVO constate combien c'est le contact social qui embellit et nourrit une vie de retraité et permet par les contacts et le plaisir partagé d'éviter la solitude et l'isolement.

Section de Morges 1952

Activités: Courses, stamm, cinéma, sorties, bref pour que nos aîné-e-s se sentent bien! c'est comme cela aujourd'hui, mais...

...La section de Morges a été fondée en 1952. D'emblée, l'AVIVO Morges a lancé une pétition pour que Morges soit reconnue comme une ville, car à l'époque, les rentes AVS variaient suivant que l'on habitait en zone urbaine, mi-urbaine ou rurale!

Louis Golaz (président), Mme Schmidt, M. Jaussi, entre autres, ont présidé aux destinées de la section dès 1961. La présidence est reprise en 1968 par M. Vionnet, secondé par Mme Meylan et Mme Rey. Un nouveau renouvellement amène dès 1976 M. et Mme Piot à s'engager. Ils collaborent durant les années 1980 avec M. Oppliger, Mme Della Casa, M. Turnheer, M. Bron et R. Arm.

Dès 1989, M. Vallat assume la présidence, et ce jusqu'à son décès, en 2004. R. Pascalis, puis R. Dubuis reprennent la présidence, avant que P. Ethenoz leur succède en 2005. Puis notre section a été sans président et enfin



elle a été reprise par Eric Voruz dès 2017. Le nombre de membres a fluctué entre 70 et 100, et se situe actuellement à 162 membres individuels et 30 couples.

Ci-dessous la première revendication de la jeune section AVIVO de Morges en 1952:

On ne voit pas pourquoi la ville de Morges figure encore dans la zone mi-urbaine, dans la même zone que des villages tels que Bussigny, Chardonne, Chexbres, Epalinges, Gryon, Le Mont.

Le coût de la vie et les loyers sont certainement plus élevés à Morges, à l'heure actuelle, que dans ces dernières localités et en tous les cas aussi chers qu'à Chavannes, Ecublens et la banlieue lausannoise en zone urbaine.

Le passage de Morges en zone urbaine améliorerait le sort de nos vieillards, veuves et orphelins, bénéficiaires de l'A.V.S. et du même coup les allocations payées aux mobilisés et à leur famille puisque c'est la même classification qui est utilisée pour les uns et les autres. Tout le commerce local en profitera.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, nos salutations distinguées.

Morges, le juin 1952

Section de Nyon et environs

Historique

La section de Nyon a vu le jour en 1948 comme la majorité des sections sœurs (donc il y a 71 ans!) sous l'impulsion d'Henri Viret. Trois personnes se réunissent à Nyon pour créer un organisme local de défense des retraités: Armand Forel, médecin, Charles RoCHAT, ancien boursier communal et l'Herboriste de Nyon, bientôt rejoints par Françoise Lecoultré, qui avait alors 20 ans et qui se charge du secrétariat. A ce moment-là l'AVIVO Nyon s'est vite retrouvée avec environ 100 membres. Aujourd'hui elle en compte un peu plus de 400.

Depuis sa création jusqu'en février 2005, la section n'a connu qu'un seul président, Armand Forel, qui a œuvré de toutes ses forces pendant plus de 50 ans pour le bien de ses membres.

Dès le début la Municipalité de Nyon a accordé son soutien à la section en laissant libre accès à la Salle communale pour l'assemblée générale annuelle et le repas de Noël ainsi qu'à la salle de la Bretèche pour l'action «impôts».

Organisation

Actuellement le comité se compose de sept membres. La présidente Madeleine Forel, la secrétaire organisatrice des sorties Suzanne Chavaillaz, la caissière Anne-Lise Jaquier, le délégué au comité cantonal Jean-Bernard Froidevaux tous secondés de Michel Chavaillaz, Josiane Nicola et Pierre-Alain Spahni.

Activités

Défense: des membres, action sociale, remplissage et suivi des déclarations d'impôts.

Détente: sorties des asperges au printemps, la course d'été en juin, la brisolée en automne sans oublier le traditionnel repas de Noël. L'assemblée générale annuelle a lieu en mai suivie après la partie officielle d'une partie récréative et d'une asperge.

70^e de l'AVIVO Nyon et environs: La section a organisé pour marquer cette date anniversaire une sortie surprise pour ses membres le 19 juin 2018.



Section d'Orbe et environs 1970

Historique

En octobre 1970, annonce est faite dans la Feuille d'Avis d'Orbe à tous les pensionnés AVS, Invalides, Veuves et Orphelins de participer à une assemblée de fondation.

Le 30 janvier 1971, Fondation officielle de l'AVIVO Orbe et environs. Avec comme président, R. Duruz, vice-président, A. Roy, secrétaire-caissier, O. Chevalier, membres adjoints: A. Cottens et E. Ecuyer.

En 1976, Fondation de la fanfare «AVIVO». Par la suite, devient indépendante sous le nom de «L'Allégresse».

En 1988, la commune d'Orbe nous loue «La Bourdonnette» à l'année. Lieu convivial à l'entrée d'Orbe côté Yverdon, où les membres se réunissent pour les comités, la cassée de noix, pour jouer aux cartes et à la pétanque. Un site magnifique que nous mettons en location pour des occasions anniversaires et réunions familiales.

De manière plus contemporaine:

La section urbigène s'anime autour de quatre groupements d'animation: La marche, la pétanque, les cartes et le scrabble. Chaque groupe est autonome dans son fonctionnement.

Dans les activités traditionnelles, aide pour les déclarations d'impôt, une sortie de printemps en mars, une sortie estivale en juin, un pique-nique dans un refuge forestier en août, l'incontournable soupe aux pois en septembre, sortie brisolée en Valais en octobre et le non moins traditionnel repas de Noël en décembre.

Comité 2019:

Président: Alain Michaud (024 441 38 37),
Vice-président: Henri Gremion,
Permanence-Finances: Monique Quiquaz (024 453 18 12),
Responsable des locations du site de la Bourdonnette: Marguerite Girardet (079 749 16 84), secrétaire: Rosa Boffa,
Membres adjoints responsables entretien du site de la Bourdonnette:
Gilbert Locher et Gérald Giradet.

La section urbigène compte à ce jour, 382 membres.



Le comité 2019 en compagnie de la présidente cantonale Anne-Marie Depoisier, Monique Quiquaz, Marguerite Girardet, Gérald Girardet, Henri Gremion, Gilbert Locher, Rosa Boffa



Section de Renens et environs

Notre Section, née en 1950, compte environ 400 membres, habitant principalement Renens, Bussigny, Crissier, Ecublens et Chavannes-près-Renens. Son comité, renouvelé il y a quelques années, s'active localement et en continu pour le bien de ses membres. La situation est saine, comme ses finances, bien tenues. L'ambiance au sein de la section est amicale et souriante.

Ses sorties culturelles avec, entre bien d'autres buts de visite, le Musée de Chiblins ou celui de Voltaire à Ferney, le CERN, les studios radio de la Sallaz, le Château St-Maire à Lausanne (siège du Conseil d'Etat) etc rassemblent chaque fois nos aînés ayant soif de voir du neuf ou de l'exclusif.

Les marches régulières dans la nature vaudoise, nos grandes sorties annuelles, par exemple dans le Vercors sur un bateau à aube, dans Lavaux si beau en marchant tout en douceur, réunissent régulièrement les amateurs de beaux paysages et du bon air hors de la ville. Notre Repas-broche de la Mi-été, la Brisolée en Valais et la somptueuse Fête de Noël à Renens démontrent que la section tient ferme à respecter les belles traditions.

À tout cela s'ajoutent encore nos férus de la

pétanque et nos inconditionnelles des jeux de cartes ou du tricot.

Notre souci reste également de créer, d'entretenir et d'améliorer sans cesse la relation humaine et cordiale entre nos membres en les encourageant dans nos actions inter-générationnelles par exemple en 2018 par la participation à la rénovation d'un bateau avec des élèves de Renens (*photo en bas de page*), par nos thés-dansant mensuels et l'aide en nombre, efficace et bénévole à nos membres et aux habitants pour remplir leur douloureuse déclaration d'impôts...

Les contacts avec d'autres associations du district, ou avec les autorités locales grâce à nos démarches participatives liées à la cohésion sociale, notre Groupe de travail actif pour améliorer la vie des personnes à mobilité réduite nous permettent, parmi bien d'autres activités de défense de nos retraités, de placer au bon endroit nos revendications au profit des personnes âgées. Le Municipalité de Renens le comprend bien.

Ce sont ainsi deux Mérites «Coup de Cœur» décernés en 2010 et 2018 qui nous ont récompensés pour «l'ensemble de nos activités visant à lutter contre l'exclusion et la solitude des aînés».



Section de Sainte-Croix et environs

La Fondation de la Section de Sainte-Croix et environs est située aux alentours des années 1948/50

Les activités de la section sont:

- Soupe aux pois suivie de l'assemblée générale
- Plusieurs thé-dansant durant l'année
- Sortie en car qui est souvent combinée avec la section d'Yverdon
- Repas de la fête des mères
- Repas de Noël

Le comité actuel se compose de, Luigi

Vanetta, Luigina Jeanmonod, Michel Rumley, Philippe Barrière et Alain Paillard.

La section compte actuellement une centaine de membres qui sont répartis sur les communes du Balcon du Jura vaudois soit Ste-Croix, Bullet, Mauborget.



Thé dansant à l'Aula du Collège de la Gare de Ste-Croix



Section Vallée de Joux

La section a été créée le 16 octobre 1960 à la suite d'une conférence publique au Buffet de la Gare du Sentier portant sur les problèmes rencontrés par les personnes âgées, présentée par des secrétaires de L'AVIVO Lausanne et Vevey.

Pendant de nombreuses années, la section a été animée par des bénévoles au grand cœur qui ont organisé de nombreuses activités pour les seniors.

Malheureusement, ils n'étaient pas portés sur l'administration et n'ont laissé à la postérité que peu de traces écrites sur les activités passées de la section. Il nous est donc difficile d'en présenter l'histoire.

Lors de sa création un programme d'activités avait été établi, programme qui a perduré jusqu'à aujourd'hui:

- L'assemblée générale au printemps avec, en principe, la participation d'un membre du comité cantonal.
- Un repas en début d'année. Ce repas avait anciennement lieu au mois de décembre

mais vu la pléthore de repas à cette période de l'année, l'assemblée unanime a préféré le reporter afin de ménager les estomacs.

- Course d'un jour en juin: par exemple Pont-de-Nant, croisière sur les trois lacs ou visite des Jardins secrets de Lagnal-Vaulx en Savoie.
- Course d'une demi-journée en automne

Organisation et contacts:

Président:	
Bernard Walter	L'Orient
079 657 27 62	
Vice-Présidente:	
Nicole Christin	Le Sentier
Secrétaire:	
Christiane Betschen	L'Orient
021 845 54 47	
Trésorier:	
Gilbert Rochat	Le Pont
Membres:	
Fritz Dennler	Le Sentier
Paul Dumoulin	L'Orient
Alice Guinchard	Le Lieu
Jean-Pierre Moullet	Le Brassus



Section de Vevey

Activités:

Courses, sorties, permanence d'impôts (organisée par l'AVIVO Vaud), journée de fête en début d'année...



Survivol historique:

1946 Fondation de l'AVIVO à la Maison du Peuple de Vevey. Membres du comité: M. et Mme Reymond, M. et Mme Imer, M. R. Waridel, Mme Bezuchet, Dr. A. Miéville.

1952 Premier repas de fête de Noël grâce à l'aide des artisans et commerçants de la région.

1977 Nouveau comité: Mme J. Deriaz, présidente, M. R. Waridel, vice-président, M. Schneider, caissier, M. Marguerat, secrétaire, Mme Meyer et M. Petten.

1978-2004 Plusieurs membres de la section fonctionnent comme membre du comité: M. A. Haldy, M. E. Rossier, M. Imsand, M. J. Vairoli, M. P. Aguet.

1979 M. Waridel sollicite M. et Mme Boulénaz pour exécuter le repas en janvier pour 400 personnes.

1979-1999 Création du club Soleil d'Automne, 130-140 membres. Chaque mois, diverses manifestations (courses, films, défilés ou conférences).

1980 Assemblée générale au Théâtre de Vevey: M. Boulénaz entre au comité.

1982 Décès de M. Waridel, dernier membre fondateur après 36 ans d'activité. M. A. Boulénaz prend la direction de la caisse. 580 membres

2006 Nouveau comité, où participent: Mme J. Deriaz, présidente, M. A. Boulénaz, vice-président, M. F. Ménétrey, caissier, M. R. Deriaz, M. A. Baud, Mme H. Perret, M. N. Lambert, M. R. Niquille, M. S. Coderay.

2007-2008 Démission du vice-président et de M. N. Lambert. Participation importante de la section à la fête des 60 ans de l'AVIVO à La Marive à Yverdon le 19.06.08.

2016 Après de nombreuses années consacrées à l'AVIVO, la présidente Mme H. Perret, le caissier M. F. Ménétrey et plusieurs membres du comité se retirent. Ils sont remplacés par de nouvelles forces vives, sous la houlette de Mme M. Higy-Schmidt, avec M. G. Dutruy comme caissier et Mme G. Piegai comme secrétaire.

2018 M. P. Butty entre au comité et remplace à la présidence Mme M. Higy-Schmidt, qui reste membre du comité. Mme G. Piegai est remplacée par Mme G. De Regibus au secrétariat. La section compte environ 350 membres.

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Pour le 70^e anniversaire de l'AVIVO vaudoise, la section d'Yverdon-les-Bains et environs, s'offre un nouveau comité dynamique et motivé qui continue son action en faveur des retraités. Une joyeuse amitié règne parmi nous.

Les activités sont nombreuses: jeux, dîner dans un chalet d'alpage, grillades au bord du lac ou dans un refuge, courses, brisolée, repas de Noël pour ses 90 membres.

La section d'Yverdon a été fondée en 1948, et a eu l'occasion d'accueillir, la même année, la fondation de l'AVIVO Vaud. C'est elle aussi qui a accueilli la fête des 60 ans, le 18 juin 2008 à Yverdon-les-Bains, avec 700 participants.

Les archives de 1948 à 2000 ont malheureusement été détruites... Reprise des informations en l'an 2000 sous la présidence



d'Antoinette Martin, suivie par Ginette Duvoisin, Danielle Doudin, Gilbert Gattolliat, Roland Rapaz, président cantonal, épaulé par de nombreux bénévoles de la section. A l'AVIVO vaudoise et à notre section d'Yverdon-les-Bains et environs, nous souhaitons plein succès et prospérité.



Adresses des sections de l'AVIVO Vaud



Section du Chablais Vaudois

Anne-Marie Ogi
Route d'Aigle 8
1880 Bex
Tél. 024 499 13 06,
mobile 079 457 70 38
Courriel: avivochablaisvd@bluewin.ch

Section de Lausanne

Place Chauderon 3
1003 Lausanne

Administration:
Tél. 021 312 06 54
Courriel: bureau@avivolausanne.ch

Service social:
Tél. 021 312 06 54
Courriel: social@avivolausanne.ch

Section de Morges

Case postale 106
1110 Morges 1

Section de Nyon et environs

Anne-Lise Jaquier
Ch. du Joran 5A
1260 Nyon,
tél. 022 361 52 70
Courriel: a_l_jaquier@bluewin.ch

Section d'Orbe et environs

Case postale 5
1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel: avivo-orbe@bluewin.ch

Section de Renens

Case postale 630
1020 Renens
tél. 021 636 40 33
courriel: avivorenens@bluewin.ch

Section de Sainte-Croix

Renée-Maude Rutishauser
Vers-chez-Jaccard 30
1450 Ste-Croix
Tél. 024 454 43 06, mobile 079 523 92 23
Courriel: mauderutis@bluewin.ch

Section de la Vallée de Joux

M. Bernard Walter, Président
Rue Paul-Golay 16
1341 l'Orient
Tél. 021 845 53 87

Section de Vevey et environs

Case postale 45
1800 Vevey

Section d'Yverdon-les-Bains et environs

Case postale 62
1400 Yverdon-les-Bains 2

AVIVO VAUD

70 ans de défense et de détente des retraités

